



La Gazette de HOUX

St-Mamert, petit lieu et Grande Histoire



Editorial	2	Informations municipales	
		Travaux d'adduction d'eau potable à la Villeneuve	10
Vie locale	3	Informations municipales	11
Remise des prix à l'école		L'essentiel des Conseils Municipaux	
Vie locale	4	Etat civil, Agenda, Numéros importants, Permanences de la Mairie	12
14 Juillet 2019			
Vide Greniers à venir			
Vie Locale - HISTOIRE	5 à 9		
Saint Mamert et sa chapelle			



EDITORIAL

Pour cette rentrée d'année scolaire 2019 / 2020, les enfants scolarisés à l'école de Houx vont pouvoir bénéficier de l'apprentissage de la natation à l'odyssée de Chartres Métropole.

L'année dernière cette apprentissage a été bénéfique pour chacun, certains ne savaient pas nager, ils ont pu acquérir les bases de la natation, les autres ont pu améliorer leur performance.

Pour permettre à l'école de Houx de s'inscrire dans l'apprentissage de la natation, la commune de Houx a pris en charge les frais pour les scolaires habitants Yermenonville. Pour les enfants scolarisés habitant notre commune, c'est Chartres métropole qui finance l'opération.

Nous espérons que la Commune de Yermenonville suivra notre exemple en réétudiant la proposition de Chartres Métropole, qui permettrait pour un prix modique à ses propres enfants scolarisé à Yermenonville de bénéficier d'un apprentissage nécessaire et utile dans le cadre de la lutte contre les décès par noyades d'enfants, encore bien trop fréquents en France.

L'école de Houx a bénéficié pour cette rentrée d'une installation de vidéo projection interactive dans chaque classe et d'ordinateurs supplémentaires. N'ayant pas pu restructurer les sanitaires de la cour, les agents techniques ont aménagé un brise vue afin d'améliorer leur accès. Pour finir je souhaite à toutes et tous une bonne rentrée.

*Jean-François PICHERY
Maire de Houx*

REDACTEURS	DIRECTEUR DE PUBLICATION : JF Pichery
JF Pichery, P. Roger, JL Fouquet,	REALISATION : JL Fouquet
Nombre d'exemplaires : 350	EDITEUR : Commune de HOUX

VIE LOCALE

REMISE DES PRIX A L'ECOLE

Le mercredi 2 juillet 2019 les parents et enfants s'étaient déplacés nombreux pour la traditionnelle remise des prix, un événement important qui clôture l'année scolaire.

Comme toujours chaque classe a tenu à présenter son spectacle, amoureusement mis au point sous la direction des enseignants. Chants et danses se sont succédés avant de passer au moment tant attendu, la distribution des prix venant récompenser les élèves pour leur travail de l'année.

Des membres des municipalités de Houx et de Yermenonville ainsi que des parents d'élèves se sont fait un plaisir de distribuer les superbes ouvrages offerts aux enfants.

Outre ce côté traditionnel cette petite cérémonie revêt toujours un aspect un peu



nostalgique, pour les enseignants et les parents car pour certains élèves, ceux de CM2, c'est un « au revoir », la fin de l'école primaire pour entrer dans l'enseignement secondaire, le collège, étape importante dans le parcours scolaire.

Après les prix, ce furent les enseignantes qui reçurent un joli bouquet, modeste témoignage de reconnaissance pour le travail accompli durant l'année.

La soirée s'est achevée par un petit goûter convivial réunissant petits et grands.

A l'année prochaine!



AU REVOIR MURIELLE!

La remise des prix fut l'occasion de saluer et rendre hommage à Murielle LESEC, MUMU pour tous les enfants! Elle a durant des années été l'âme de la cantine scolaire, avec efficacité et bonne humeur, toujours disponible.

Elle quitte à présent ses fonctions pour une retraite bien méritée et ce fut un moment de grande émotion qui clôtura cette soirée.

Chacun a tenu à lui souhaiter beaucoup de bonheur dans sa nouvelle vie!

A bientôt Murielle!



14 JUILLET 2019



C'est sous un soleil radieux que les Houssois étaient conviés derrière la Mairie, pour quelques animations afin pour célébrer la Fête Nationale.

Les enfants ont pu ainsi profiter d'une mascotte, de jeux en bois, maquillage et promenades en poney grâce au haras de la Croix de Saint Martin de Nigelles. Le château gonflable était toujours

apprécié. Une buvette proposait pâtisseries et rafraîchissements, fort appréciés par ce temps estival. A l'année prochaine!



VIDE GRENIERS - RENDEZ VOUS EN OCTOBRE!

Le traditionnel vide-greniers approche!

Vendeurs et chineurs, ne ratez surtout pas l'édition 2019 qui aura lieu le DIMANCHE 6 OCTOBRE. *Qu'on se le dise!*

Place de 2 mètres pour 6 Euros.

Buvette

Restauration sur place organisée par le CPCF : frites, saucisses, gateaux maison...

Pour les enfants, château gonflable

Telechargez le formulaire de reservation sur le site officiel de Houx :

houx.fr

www.ville-houx.com

Inscriptions en Mairie de 18 à 19h les vendredi :

20 septembre (riverains rue de la Mairie et rue du Val de Voise)

27 septembre (autres participants)

Pour tout renseignement, par mail

selhoux@gmail.com

Par telephone :

06 50 99 47 43

HOUX DIMANCHE 06 Octobre 2019 22e édition

Accueil des exposants :
6H à 7H30
Vente de 8H à 18H

Buvette
Restauration sur place :
Frites, saucisses,
sandwichs, gâteaux



7€ / place
de 2 mètres

*Réservez dès maintenant avec le coupon ci-dessous (le retourner dans la boîte aux lettres de la mairie)

NOM	nombre de mètres :
Prénom	total payé :
Adresse	
Ville	
Mail	tel :
Commentaires	

Ou, rencontrez- nous à la mairie :

Les vendredis 20 et 27 Septembre de 18H à 19H

Limite d'inscription : 3 octobre

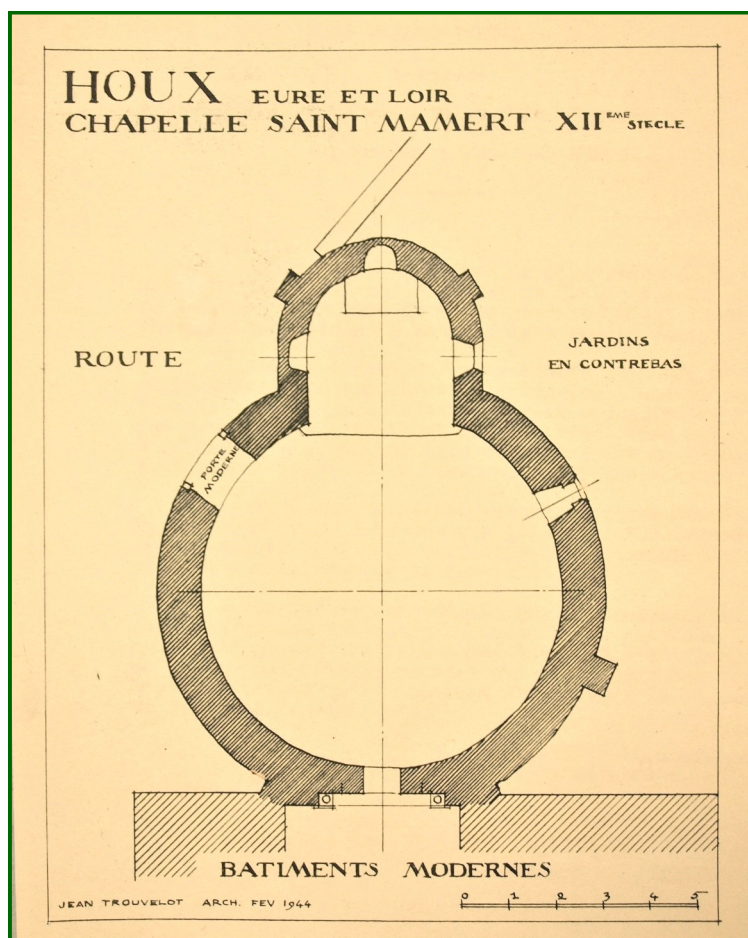
*Joindre règlement par chèque (ordre CPCF) + photocopies pièce d'identité + liste des objets réglementés : armes de collection, œuvres d'art

Pour tout renseignement : selhoux@gmail.com ou 06 50 99 47 43

En 1928, à l'occasion de travaux réalisés dans cette maison, l'on redécouvrit le portail roman sculpté de la chapelle. Venu sur place, Maurice Jusselin, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art du Département, usa de toute son influence pour obtenir d'urgence l'inscription de l'archivolte du portail (partie supérieure du portail) à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. *Des antiquaires*, écrivait-il, *convoient ces restes, dont une partie a déjà été enlevée*. En 1930, l'inscription fut étendue à l'ensemble du bâtiment en raison du caractère circulaire du bâtiment jugé très rare, *d'une conception exceptionnelle en Eure et Loir et dans toute l'Ile de France*.



La chapelle vue du jardin vers 1900



Plan de la chapelle en février 1944

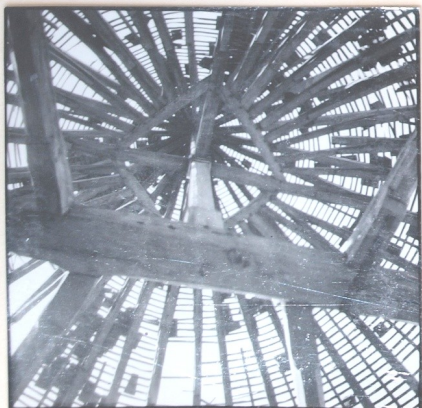
Le 18 février 1944, l'explosion d'un dépôt de bombes en gare de Maintenon, à la suite d'une action de la Résistance, souffla entièrement la couverture de la chapelle, laissant sa charpente à nue. Joseph Gueux, son propriétaire, s'adressa à l'administration pour obtenir une indemnisation au titre des dommages de guerre.

La prise en charge des réparations lui fut refusée le 31 mai 1944 au motif que l'explosion en gare de Maintenon ne relevait pas de faits de guerre, mais de dégâts d'occupation qui ne pouvaient pas être pris en charge au titre d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Cependant, l'administration s'engagea à participer au financement, si le propriétaire acceptait un classement plus contraignant, celui de l'inventaire principal des monuments historiques, ce que ce dernier fit. Le classement intervint le 20 octobre 1947.

Entre-temps, les bombardements aériens de la nuit du 30 avril au 1er mai 1944 réalisés par 116 bombardiers anglais, suivis de ceux du 1er août 1944 par 30 autres bombardiers, qui visaient le dépôt de munition de Maintenon et le viaduc du chemin de fer, avaient endommagés la charpente, une partie des murs, ainsi que le portail roman qui avait fini par s'effondrer complètement. Malgré tout, la chapelle demeurait à peu près le seul bâtiment encore debout dans le hameau.

complètement. Malgré tout, la chapelle demeurait à peu près le seul bâtiment encore debout dans le hameau.

1945



En février 1948, au moment de financer enfin la restauration, l'administration des monuments historiques s'aperçut que M Gueux avait fait reconstruire sa maison accolée à la chapelle sur les ruines de sa demeure d'avant-guerre, masquant le portail roman et qu'il avait également clos son jardin par une palissade en ciment armé, sans demander aucune autorisation.

Considérant que la remise en état de l'édifice équivaldrait à une reconstruction et qu'en agissant de la sorte, le propriétaire avait fait perdre à la chapelle son intérêt architectural, l'administration des monuments historiques refusa la prise en charge des travaux et prononça le déclassement de l'édifice en mai 1948. Cette dernière considérait que seule la démolition complète de la maison aurait permis une amélioration de l'aspect de l'édifice, raison qui avait motivé le nouveau classement, quelques mois auparavant.



1948



Le propriétaire procéda donc, à ses frais, à la rénovation du bâtiment, choisissant de déplacer le portail vers l'intérieur de son jardin. L'édifice, resté fragile, fut stabilisé par la réalisation d'une ceinture en béton armé en haut des murs. Une dalle béton fût coulée sur le sol de terre battue et l'édifice fût utilisé par ce dernier pour y stocker notamment du charbon.

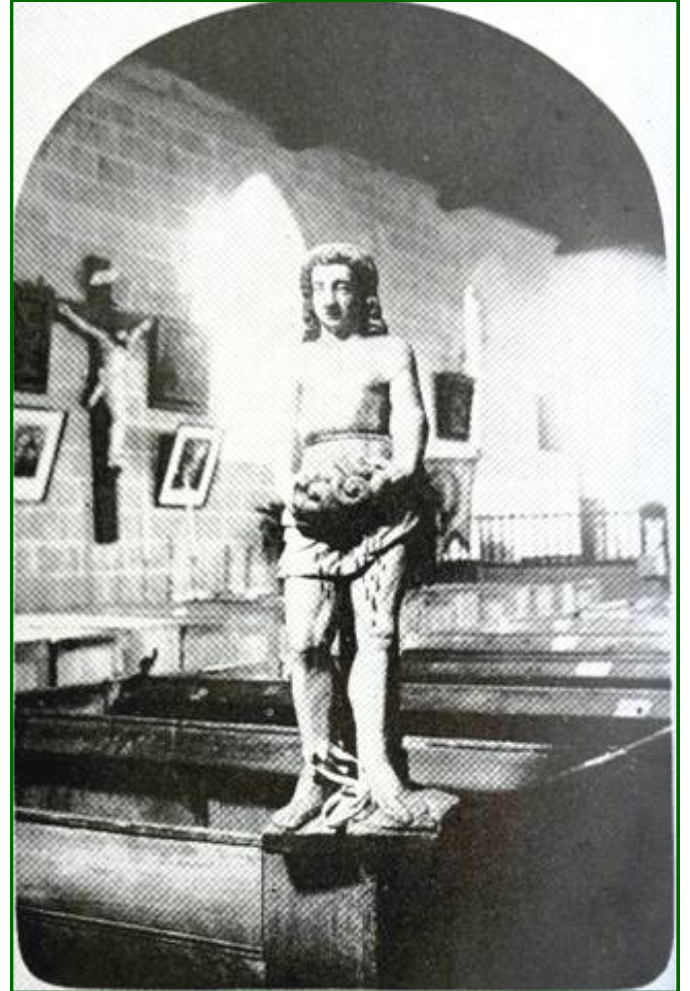
Le culte de Saint-Mamert

Dédiée à Saint-Mamert, saint guérisseur invoqué pour le soulagement des maux de ventre, la chapelle était, chaque lundi de Pâques et ceci jusqu'au début du 20ème siècle, le lieu d'un pèlerinage important.

Une foire avait lieu le même jour. Les archives du bailliage du marquisat pairie de Maintenon, nous apprennent qu'en 1727, une ordonnance en avait réglementé ainsi le droit d'étalage : *Pour chaque personne ayant estallage ou boutique à la foire de St-Mamert, le lundy de Pasques, [sera payé] 5 sols – Pour chaque cabaretier vendant vin ou cidre ledit jour, [sera payé] 5 sols.*

Une fête foraine, familièrement appelée la " Saint-Mémé " succéda à la foire et perdura jusque dans les années 1980, époque à laquelle la municipalité de Maintenon décida, pour des raisons de sécurité, le transfert des manèges vers le parking du stade de la ville. Les quelques manèges forains qui s'installent encore à Pâques sur le parking du pont Cipière, à Maintenon, en sont la survivance.

La statue en bois polychrome du saint, qui date du 18ème siècle, le représente tenant ses intestins entre ses mains. Le pouvoir de guérison attribué à St-Mamert, évêque de Vienne au 7ème siècle viendrait de la confusion avec St-Mammes de Césarée, martyr du 3ème siècle. Selon la légende, ce dernier était un jeune berger qui prêchait l'évangile aux bêtes sauvages. Accusé de magie, il mourut étripé d'un coup de trident dans le ventre.



Statue de St-Mamert vers 1910– Yermenonville

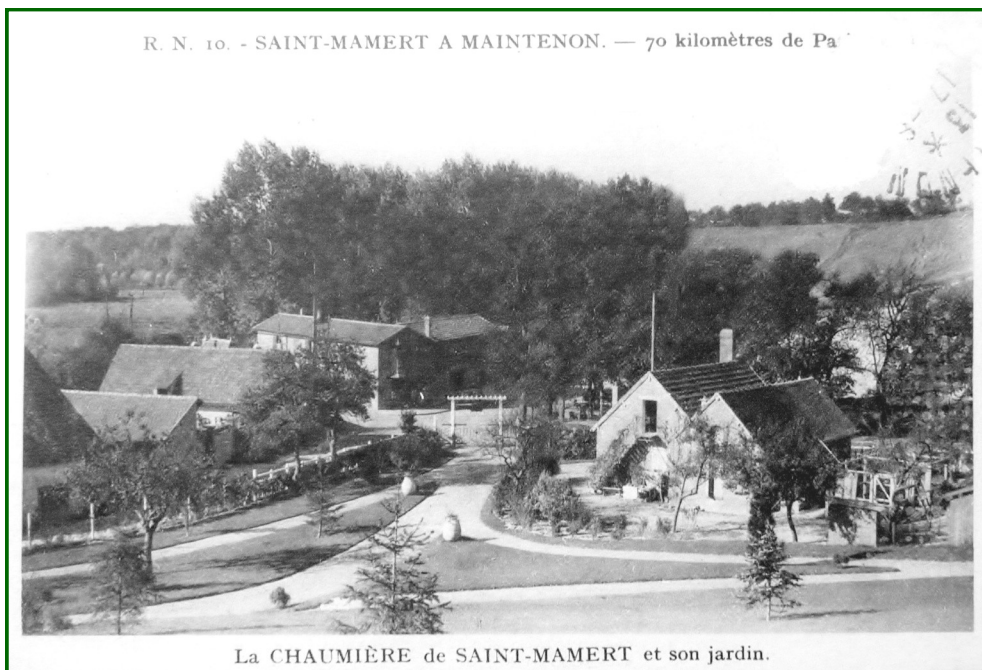
Selon Léon Petit, érudit et préhistorien de Maintenon, la statue fut retirée de la chapelle vers 1830 par l'abbé Maillard, curé de Yermenonville qui la plaça dans son église, au prétexte que les propriétaires de la chapelle vivaient en concubinage. En 1983, la statue a finalement retrouvé sa paroisse d'origine, à la suite d'une décision la municipalité d'Yermenonville et de son maire M Perrin. Elle est, depuis, conservée dans l'église de Houx.

Joseph Gueux et la Chaumière de St-Mamert

Dans les années 1930, Joseph Gueux (1878-1967), entrepreneur d'origine bourguignonne, avait complètement transformé la physionomie du hameau de St-Mamert. Il était devenu propriétaire de la quasi-intégralité des terrains et constructions qui entouraient le carrefour. Le café de St-Mamert, installé dans une antique chaumière, ainsi que sa grange, avaient été complètement remaniés, agrandis, rehaussés et transformés en un hôtel-restaurant baptisé *la Chaumière de St-Mamert*. De l'autre côté de la route de Maintenon, en face de l'hôtel et au pied de la marnière, M Gueux avait fait réaliser un terrain de tennis, sport qui commençait à être très en vogue à cette époque. En face de la chapelle, le terrain situé à l'angle de la route de Houx et de la route du Parc avait été transformé en un grand jardin d'agrément réservé aux clients de l'hôtel.

Entre août 1939 et juin 1940, la Chaumière fût réquisitionnée par l'armée française et connût son heure de gloire en hébergeant l'Amiral Darlan et son état-major, au moment où l'Amirauté (état-major de la marine française) avait quitté Paris pour s'installer dans le parc du château de Maintenon. Celui-ci y reçut Winston Churchill, alors premier lord de l'amirauté britannique, lors d'un dîner donné en son honneur le 3 novembre 1939, en présence notamment du Général Gamelin, chef de l'armée française et de Jean Moulin, préfet d'Eure et Loir.

Après la débâcle de juin 1940, l'hôtel fut à nouveau réquisitionné pour le logement des soldats allemands. Il fût détruit au printemps 1944 par les bombardements alliés qui visaient le dépôt de munition de la gare de Maintenon et le viaduc de chemin de fer, tuant des soldats allemands qui y logeaient.



La CHAUMIÈRE de SAINT-MAMERT et son jardin.

La hameau de St-Mamert a retrouvé aujourd'hui un certain anonymat, bien éloigné des événements historiques qui s'y sont déroulés dans les années 1940, ainsi que de ses animations de Pâques d'autrefois. A l'emplacement de la *Chaumière de St-Mamert*, se dresse un pavillon construit dans les années 1970. Depuis les dégâts de 1944 et sa reconstruction, la chapelle, désaffectée, est devenue une simple annexe à l'habitation de son propriétaire. Ce dernier a indiqué dans la presse locale, il y a quelques mois, vouloir constituer une association pour sa sauvegarde et procéder à sa restauration, souhaitant réouvrir l'édifice au culte et au public.

Philippe ROGER



LA CEINTURE DE PARIS A COUPS DE PÉDALE... PAR SÉVERINE

Le patron de la colique.

Il a son autel par là-bas, derrière Maintenon, dans le plus joli coin du monde, une oasis de verdure, d'ombre et de fraîcheur.

Une petite rivière, toute petite, alerte, frétille, qui ondule du flot comme un trottin ondule des hanches, qui cligne de l'œil, entre les yeuses, aux oiseaux, aux passants, aux bêtes des troupeaux, aux arbres de la berge, aux nuages du ciel, une petite rivière invitante aux jeux, à la baignade, à la pêche, à la rêverie, trois chaumines enfouies sous les branches, serrées les unes contre les autres comme des moutons perdus — c'est Saint-Mamert.

En haut d'un pignon de tuiles mous-sues, d'une sorte de rotonde conique, une croix se dresse. C'est la chapelle.

Pauvre chapelle qui ne s'ouvre qu'une fois l'an, au jour de Pâques, pour le pèlerinage des paysans d'alentour ; et si dé-laissée autrement qu'il nous faut couper, avec des ciseaux, les orties qui en encom-brent l'entrée, qui s'attachent, s'appli-quent au battant verrouillé.

Une voisine complaisante, qui a la garde de la clef, s'escrime contre la ser-rure... la porte grince, se défend, gémit — tourne.

Pour plancher, c'est l'aire battue, amol-lie d'une épaisse couche de sable. Pour lambris, c'est du torchis, peut-être bien du pisé, à peine blanchi à la chaux. Pour plafond, c'est la charpente en pointe, dis-loquée, démantelée, trouée, comme après un bombardement. Par les larges fissures, on voit le bleu de la nue et les oiseaux des bois entrent faire leur nid.

Il y en a un, là, sous la solive horizon-

tale qui, détachée, se relie au mur par cha-cune de ses extrémités, parallèlement à l'autel... Haut juchée, cette poutre sert à suspendre les cierges, ainsi qu'en témoi-gnent les étroits anneaux de laiton qui y sont piqués.

L'autel ! Une table de bois à deux étages à peine dégrossie et équarrie ; une marche en bas, pour s'agenouiller ; deux flam-beaux de forme et de matière indécises ; un bouquet d'herbes séchées, et une sta-tuette taillée à coups de serpe dans un cœur de hêtre, colorée sauvagement et qui représente Marie, pleine de grâce, sous les espèces d'une poupée de deux sous !

Ce serait risible si ce n'était touchant, d'une puérilité adorable, d'une naïveté divine. C'est l'étable, l'église primitive, magnifiée par la foi et la persécution.

Mais nous sommes en Gaule, la Gaule riieuse et rousse, qui croit... mais qui sour-rit. Et même la bonne femme qui nous sert de cicérone, familière avec le bien-heureux d'ainsi vivre côte à côte (leurs demeures sont mitoyennes), dit :

— C'est lui qui guérit la colique... De six lieues à la ronde, tous ceux qui ont le mal de ventre arrivent. Y n'ont point beaux, jaunes comme coing, la mine en carême. Mais le saint n'y regarde pas : c'est point la figure, sauf respect, qu'est son affaire. Hi ! hi ! hi !

Une grosse gaieté secoue sa camisole... seulement, au seuil, avant de refermer, elle fait la révérence et un large signe de croix.



TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE A LA VILLENEUVE

Le réseau actuel d'eau potable sur la rue de la Villeneuve est vétuste, les cassures étaient fréquentes. Depuis plus de quinze ans la municipalité de Houx a demandé à plusieurs reprises le remplacement du réseau existant auprès du syndicat des eaux de Houx Yermenonville, sans succès.

C'est notre arrivée sur l'Agglomération Chartraine qui a permis de réaliser les travaux. En effet, Chartres Métropole en reprenant la compétence de l'eau a répondu aussitôt et positivement à la défaillance du Syndicat des Eaux sur ce réseau.

Le droit à l'eau « consiste en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun. Une quantité adéquate d'eau salubre est nécessaire pour prévenir la mortalité due à la déshydratation et pour réduire le risque de transmission de maladies d'origine hydrique ainsi que pour la consommation, la cuisine et l'hygiène personnelle et domestique. » (Haut-Commissariat des droits de l'Homme - ONU).



Ces travaux importants permettront une réduction du gaspillage de la ressource en eau potable, de sécuriser l'eau en évitant des infiltrations, en sécurisant la chaussée contre le risque de verglas en cas de cassures et de gel.

Bon à savoir : le rendement moyen des réseaux de distribution en eau a été établi à 79,8 % pour l'année 2011. C'est-à-dire que sur 5 litres d'eau envoyés dans le réseau, quatre seulement seront reçus par les consommateurs, le cinquième s'étant perdu en raison des fuites dont le total représente un milliard de m³ par an en France selon le rapport SISPEA 2011. Notre réseau étant très ancien et dégradé, les valeurs de perte d'eau potable sont probablement plus importantes.

Bilan d'étape des travaux en cours : Voici quelques dates importantes en 2019 :

- 17 juin : démarrage du chantier
- 26 juillet : fin de la pose du réseau
- essais de réception de la canalisation : pression réalisée à 10 bars
- Analyses bactériologique les 31 juillet puis le 27 août : elles sont CONFORMES

- Raccordement de la nouvelle canalisation le 3 septembre.
- Basculement des 66 branchements d'eau potable et mise en place des nouveaux compteurs jusqu'à début octobre.
- Dernier raccordement de la canalisation principale au carrefour de la rue de l'Aqueduc à la suite.

Ensuite, c'est l'entreprise COLAS qui interviendra pour réaliser la voirie de la rue de la Villeneuve.

L'ESSENTIEL DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juillet 2019 :

- Renouvellement du contrat de location de la salle socioculturelle au profit de l'association de danse country « les Mystères de l'Ouest » (redevance annuelle 150 €)
- Apprentissage de la natation par les enfants scolarisés à l'école de Houx : Convention entre la Commune de Houx et Chartres Métropole pour l'accueil et le transport des enfants vers le complexe aquatique de Chartres « l'Odyssée » pour l'année scolaire 2019-2020 (gratuit pour les enfants de Houx, mais payants pour les enfants de Yermenonville, pris en charge par la Commune de Houx pour 608 €)
- Dématérialisation des procédures de marchés publics : Convention avec la société Info Local proposant une plateforme de dématérialisation des marchés publics des communes pour 150 € hors taxes annuels
- Indemnité de conseil à M le Trésorier de Mantenon pour l'année 2019 : 50 % du plafond, soit 201 € bruts annuels
- Fixation du tarif de l'étude surveillée dans le cadre de l'activité de la garderie périscolaire : 25 € par mois et par enfant, tarif dégressif à partir du deuxième enfant
- Réparation de la toiture de la garderie périscolaire en régie (agents communaux) – Coût des matériaux avant subvention : 4 896 € (sté TSI)
- Réparation du toit de l'église – Acceptation du devis de la Société Valois Couverture pour 8 644 € avant subvention
- Equipement informatique de l'école : Acquisition de 15 ordinateurs auprès de la Sté Centre Web services pour 4 650 € hors taxes avant subvention Chartres Métropole - Coût résiduel pour la Commune : 2 235 € hors taxes
- Equipement informatique de l'école : Acquisition d'un VPI (vidéo projecteur interactif) pour 4 654 € hors taxes avant subvention Chartres Métropole - Coût résiduel pour la commune : 2 327 €

L'intégralité des Procès Verbaux des Conseils municipaux est disponible sur le site officiel de la commune à l'adresse suivante :

<https://www.ville-houx.com/vie-municipale/conseils-municipaux/>

Prochains Conseils Municipaux, en Mairie à 20h30

- ⇒ **Vendredi 13 septembre 2019**
- ⇒ **Vendredi 11 octobre 2019**
- ⇒ **Vendredi 8 novembre 2019**
- ⇒ **Vendredi 6 décembre 2019**

Le calendrier des conseils pour 2019 est disponible sur le site Internet

www.ville-houx.com



ETAT CIVIL

Naissances :

09/06/2019 : COFFRE Noah, Daniel, Jonathan

05/08/2019 : TULLOUE Emma

27/08/2019 : BERT Brune, Francine, Clélia

TOUTES NOS FELICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS!!!



Mariages :

29/06/2019 : M. MARIA Nicolas, Julien et Mme CLAUX Bertille, Marie, Sophie

20/07/2019 : M. PIGLIACELLI Pierpaolo et Mme PRIVITERA Julia, Graziella, Marie

03/08/2019 : M. LOUVEAU Michel, Jérôme, Louis et Mme MAGNANI Laurence, Jacqueline, Danielle

TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR AUX NOUVEAUX EPOUX!!!



Décès :

12/07/2019 : M. WOZNY Sigmond

30/07/2019 : M. LACAUD Christophe, Jean

TOUTES NOS CONDOLEANCES AUX FAMILLES ET AUX PROCHES

AGENDA

6 octobre 2019

Vide-greniers

CHARTRES METROPOLE - NUMEROS UTILES

Guichet unique / standard général

32/34 Bd Chasles à Chartres :

02 37 23 40 00 ouverture du Lundi au Vendredi de 9 h à 17 h et le Samedi de 9 h à 12 h 30

Fontainier : 02 37 32 34 98

CM'Eau : 02 34 43 90 22 (eau potable et assainissement) : toutes demandes des usagers

Agence commerciale CM Transports :

02 37 36 26 98 : abonnements, carte jeune, informations

Déchets : numéro vert 0 800 22 20 36

Ouverture de la Mairie :

Du Lundi au Vendredi, de 9h à 12 h et de 14h à 17h sur rendez vous.

Les Mercredis de 14h à 19 h sans rendez-vous
Pour contacter la Mairie :

☎ : 02 37 32 31 54 (aux heures d'ouverture).

☎ : 02 37 32 31 94

OU

www.ville-houx.com

(formulaire de contact en page d'accueil)

Déposez toutes vos remarques ou suggestions

**✉ Mairie de HOUX 10 rue de la Mairie
28130 Houx**